

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 10 février 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 10 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (363r, 364v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 10 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51940>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Lasne, Isidore](#)

Lieu de destination 41, rue de la Folie-Regnault, Paris

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Lasne du 7 février 1886. Il lui confirme qu'il pourra venir à Guise dès qu'il aura l'extrait de son casier judiciaire. Il l'informe que Fougereousse l'autorise à aller copier chez lui les adresses des sociétés coopératives. Godin demande à Lasne s'il peut se charger de cette copie.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Coopération](#), [Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
10 février 1886

Monsieur Lasse,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 et la pièce qui y était jointe.

Dès que vous aurez l'extrait de votre casier judiciaire, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, vous pourrez venir ici.

— Ce que'il m'importe de savoir, c'est quand vous comptez pouvoir le faire?

— M. Faugeronne m'écrit enfin que je puis vous demander "d'aller chez lui un matin pour copier les adresses des sociétés coopératives sur son registre."

Je vous serais donc obligé de faire cette copie le plus tôt possible, afin que je sois en possession de ces adresses que j'aurais recruté sans cela, mais que je ne dois pas

refuser maintenant
puisque je les ai
demandées.

Je vous salue bien
sincèrement -